



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce **17 novembre 2025** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Judith Delorme
Siège #2 - Christian Sicard
Siège #3 - Mélanie Rondeau
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Nathalie Boutin
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est aussi présent Monsieur Jean-François Coderre, directeur général et greffier-trésorier, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

341-2025-11

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance extraordinaire du 5 novembre 2025

4 - TRÉSORERIE

4.1 - Autorisation de paiement

4.2 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques

4.3 - Autorisation des fournisseurs à payer le 18 novembre 2025

4.4 - Signataires autorisés - Institution bancaire 2025-2029

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Demande de subvention auprès d'Emploi Canada pour un stage étudiant pour l'année 2026

7 - RAPPORT DES COMITÉS

8 - URBANISME

8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

8.2 - Demande de prolongation de délai en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - Règlement 245-2024 de la MRC de Matawinie

8.3 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

9 - LOISIRS

9.1 - Programme jeunes et aînés actifs

- 9.2 -** Les Répits de Gaby
- 9.3 -** Surveillance plage municipale - Entente 2026-2030
- 9.4 -** Comptoir vestimentaire - Contribution financière
- 9.5 -** Souper de Noël des membres du conseil et des employés municipaux

10 - COMMUNICATION

- 10.1 -** Adoption de la nouvelle politique d'affichage municipale

11 - CULTURE

- 11.1 -** Fond de soutien de la subvention EPRTNT 2025 - 2027 de Tourisme Lanaudière
- 11.2 -** Fête Nationale - Autorisation de signature des contrats d'artistes
- 11.3 -** Programmation des spectacles 2026 - Autorisation de signature des contrats d'artistes

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 12.1 -** Renouvellement adhésion - Fleurons du Québec 2026-2028

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1 -** Aucun point

14 - TRAVAUX PUBLICS

- 14.1 -** Aucun point

15 - PROJETS SPÉCIAUX

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 16.1 -** Avis de motion du projet de règlement 495-2025 -Traitement des élus

17 - RÈGLEMENT

- 17.1 -** Règlement final 492-2025 ayant pour objet de modifier le règlement de régie interne 150-94

- 17.2 -** Règlement final 494-2025 - concernant les modalités de publication des avis publics

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

- 18.1 -** Dépôt - Première déclaration des intérêts pécuniaires

- 18.2 -** Résolution d'appui Montée Radstock

- 18.3 -** Entretien et raccordement routier pour permission de voirie

- 18.4 -** La 17e édition du Défi Ski Nicoletti pneus & mécanique, présenté par Banque Nationale

- 18.5 -** Demande de contribution pour Partenariat pour la 42e édition de l'Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière

- 18.6 -** Demande de contribution - Soutien à la Croix-Rouge Canadienne pour les sinistrés d'incendies résidentielles

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau
Il est résolu :**

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

342-2025-11

3.1 - Séance extraordinaire du 5 novembre 2025

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 5 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur

permettre d'en prendre connaissance et de nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Christian Sicard

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 novembre dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4 - TRÉSORERIE

343-2025-11

4.1 - Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avec l'accord du Conseil;

Suivant la proposition de : Judith Delorme

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'AUTORISER les paiements suivants :

Entreprise/ Compagnie	Description	Numéro de facture	Montant
Centre de services scolaires des Samares	FRAIS DE SURVEILLANCE RUE	C5-000148	3622.39 \$
DCA	AUDIT TECQ 2019-2024	9869	7358.40 \$
Entreprise SE MORIN	FOSSÉ RTE ST-BÉATRIX, 25 AVENUE (RANG ST-PAUL)	745	6645.56 \$

Adoptée à l'unanimité

344-2025-11

4.2 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques

ATTENDU QUE le département des Finances a présenté les listes à approuver;

Suivant la proposition de : Nathalie Boutin

Dûment appuyée par : Christian Sicard

Il est résolu :

D'APPROUVER la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires émis, représentée par les chèques numéros C25000316 à C25000320, les fichiers électroniques (prélèvements directs) L2500099 à L25000108 et P25000313 à P25000368 ainsi que les salaires D2500047 à D2500054 couvrant la période du 1er au 31 octobre 2025.

Salaires : 66 619.47\$
Déboursés : 425 879.22\$
Total : 492 498.69\$

QUE la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires émis, totalisant un montant de 492 498.69\$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

345-2025-11

4.3 - Autorisation des fournisseurs à payer le 18 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre, pour un montant de 152 165.69\$, pour le 18 novembre 2025;

Suivant la proposition de : Mélanie Rondeau

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, en date du 18 novembre 2025 totalisant un montant de 152 165.69\$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

346-2025-11

4.4 - Signataires autorisés - Institution bancaire 2025-2029

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare souhaite établir les autorisations de signatures des chèques municipaux;

ATTENDU QUE les signatures autorisées seront dorénavant reliées aux postes et non aux personnes occupant lesdits postes;

Suivant la proposition de : Nathalie Boutin

Dûment appuyée par : Judith Delorme

Il est résolu:

DE CONFIRMER que les postes autorisés à la signature des chèques municipaux sont :

- la Mairesse, ou le Maire suppléant en cas d'absence de la Mairesse;
- le directeur général et greffier-trésorier ou (la directrice générale greffière-trésorière), ou le directeur général adjoint greffier-trésorier adjoint (ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe) et en cas d'absence du directeur général et greffier-trésorier (ou de la directrice générale et greffière-trésorière).

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 10 minutes selon le règlement 131-92.

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

347-2025-11

6.1 - Demande de subvention auprès d'Emploi Canada pour un stage étudiant pour l'année 2026

ATTENDU la possibilité d'obtenir une subvention auprès d'Emploi Canada pour la saison estivale de 2026;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de se prévaloir de cette subvention afin d'offrir un stage pour un étudiant œuvrant dans le domaine de l'urbanisme pour la saison estivale 2026;

Suivant la proposition de : Judith Delorme

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'AUTORISER la direction générale à déposer une demande de subvention auprès d'Emploi Été Canada.

Adoptée à l'unanimité

7 - RAPPORT DES COMITÉS

8 - URBANISME

8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats pour le mois de septembre 2025.

D'un total de 44 permis pour une valeur de 1 079 389.00 \$.

Dépôt du rapport mensuel sur l'émission des permis et des certificats pour le mois d'octobre 2025.

D'un total de 27 permis pour une valeur de 580 990.00 \$.

348-2025-11

8.2 - Demande de prolongation de délai en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - Règlement 245-2024 de la MRC de Matawinie

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare doit se conformer aux exigences de concordance prévues à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le règlement numéro 245-2024 de la MRC de Matawinie ;

ATTENDU QU'un oubli administratif a entraîné la non-transmission du certificat de la résolution municipale à la MRC lors de la réception du règlement 245-2024, rendant nécessaire une demande de prolongation du délai prévu pour la concordance ;

ATTENDU QU'il est essentiel d'obtenir cette prolongation afin de permettre à la MRC de Matawinie d'émettre les certificats de conformité relativement aux règlements municipaux suivants : 447-2023, 446-2023, 443-2023, 444-2023, 445-2023, 450-2023, 442-2023 et 492-2025 ;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Judith Delorme

Il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare demande, en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la prolongation du délai de concordance relatif au règlement numéro 245-2024 de la MRC de Matawinie jusqu'au 1er décembre 2025 ;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, avec copie à la MRC de Matawinie, pour les fins requises ;

QUE la direction générale soit autorisée à signer et à transmettre tout document nécessaire à la présente démarche.

Adoptée à l'unanimité

349-2025-11

8.3 - Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a adopté un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE ledit comité est constitué de sept (7) membres, soit cinq (5) membres citoyens et deux (2) membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE la récente élection municipale a entraîné certains changements dans la composition du conseil et, par conséquent, au sein du CCU;

ATTENDU QU' un membre citoyen du CCU, Mme Judith Delorme, a été élue au conseil municipal et ne peut donc plus siéger à titre de membre citoyenne du comité;

ATTENDU QUE le conseiller, Serge Forest, qui agissait à titre de président du CCU, a quitté ses fonctions;

ATTENDU QU'une citoyenne, Mme Cynthia Laporte, se porte volontaire pour devenir membre citoyenne du CCU;

ATTENDU QUE le conseil désire pourvoir les postes vacants et confirmer la composition du comité pour le nouveau mandat;

Suivant la proposition de : Mélanie Rondeau

Dûment appuyée par : Christian Sicard

Il est résolu :

QUE le conseil municipal entérine la composition du comité consultatif d'urbanisme (CCU) comme suit :

Membres citoyens :

M. Denis Morin

Mme Caroline Mayer

M. Richard Lepage

M. Sylvain Michaud

Mme Cynthia Laporte (nouvelle nomination)

Membres élus :

M. Pierre Desrochers, conseiller municipal

Mme Judith Delorme, conseillère municipal (nouvelle nomination en remplacement de M. Serge Forest)

Observatrice : Émilie Boisvert, mairesse

Secrétaire : Marilou Asselin, inspectrice municipale

Adoptée à l'unanimité

9 - LOISIRS

350-2025-11

9.1 - Programme jeunes et aînés actifs

CONSIDÉRANT QUE le Programme Jeunes Actifs a terminé sa 14e année le 31 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la Municipalité a reçu 29 demandes de remboursement venant de 18 familles pour les jeunes actifs;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Aînés Actifs a terminé sa 7e année le 31 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 11 demandes admissibles de remboursement pour les aînés actifs;

Suivant la proposition de : Nathalie Boutin

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de 2168,14 \$ (montant global) à 18 familles pour 29 demandes de remboursement pour l'année 2025;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-701-91-970-52 (Subvention jeunes actifs);

D'AUTORISER le paiement de 907,49 \$ (montant global) à 11 personnes pour l'année 2025;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-701-91-970-53 (Subvention aînés actifs).

Adoptée à l'unanimité

351-2025-11

9.2 - Les Répits de Gaby

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'un enfant à besoins particuliers qui souhaite s'inscrire au service de camp de jour Les Répits de Gaby pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE Les Répits de Gaby ont facturé directement la Municipalité pour les services rendus au citoyen, pour un montant total de 800 \$ (16 journées x 50 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité rembourse, conformément à sa politique en vigueur, un montant de 70 \$ par semaine par enfant fréquentant un camp de jour, et ce, peu importe le camp choisi;

CONSIDÉRANT QUE la dépense relative au remboursement des frais de participation de l'enfant au camp adapté Les Répits de Gaby est de 420 \$ (6 semaines x 70 \$);

Suivant la proposition de : Judith Delorme

Dûment appuyée par : Nathalie Boutin

Il est résolu :

D'AUTORISER la direction générale à procéder au paiement de 800 \$ au camp Les Répits de Gaby, et à refacturer 380 \$ à la personne responsable de l'enfant, correspondant à la différence entre la facture réelle et le montant remboursé par la Municipalité ;

D'APPLIQUER la dépense au GL 02-701-90-970-10 (Subvention camp de jour).

Adoptée à l'unanimité

352-2025-11

9.3 - Surveillance plage municipale - Entente 2026-2030

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare souhaite offrir à ses citoyens un plan d'eau public surveillé afin d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Charles-Borromée possède les ressources et l'expertise nécessaires pour offrir les services de surveillance aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare fait affaire avec la Ville de Saint-Charles-Borromée pour la surveillance de la plage du Lac-des-Français depuis plusieurs années déjà, et que la collaboration s'est toujours déroulée de façon satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu des modalités de la nouvelle entente de services pour les saisons estivales 2026 à 2030 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE si la Municipalité accepte une entente d'une durée de cinq (5) ans, le pourcentage de frais applicable demeurera figé pour toute la durée de l'entente, assurant ainsi la stabilité financière des coûts de services;

CONSIDÉRANT QUE les montants annuels prévus à l'entente sont établis comme suit :

Année	Période de surveillance	Durée	Montant forfaitaire
2026	19 juin au 16 août 2026	413 heures	22 680 \$ + taxes
2027	18 juin au 15 août 2027	413 heures	23 250 \$ + taxes
2028	20 juin au 13 août 2028	385 heures	22 200 \$ + taxes
2029	20 juin au 19 août 2029	427 heures	25 250 \$ + taxes
2030	20 juin au 18 août 2030	420 heures	25 500 \$ + taxes

CONSIDÉRANT QUE ces montants incluent les frais de déplacement et correspondent aux services de surveillance fournis par un surveillant-sauveteur option plage selon les exigences du Règlement sur la sécurité dans les bains publics (chapitre B-1.1, r.11);

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'APPROUVER l'entente de services intermunicipale relative à la surveillance du plan d'eau municipal (plage du Lac-des-Français) entre la Ville de Saint-Charles-Borromée et la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, pour les années 2026 à 2030 inclusivement;

D'APPLIQUER les dépenses au GL 02-701-40-451-00 (Sauveteurs);

D'AUTORISER la direction générale à signer le contrat et d'autoriser les paiements selon l'entente;

D'AUTORISER le paiement selon l'entente.

Adoptée à l'unanimité

353-2025-11

9.4 - Comptoir vestimentaire - Contribution financière

CONSIDÉRANT QUE cette année, le nombre de demandes de paniers de Noël a augmenté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir financièrement les paniers de Noël pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Comptoir vestimentaire représente le lien essentiel entre la Municipalité et la distribution de paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution est prévue au budget;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Nathalie Boutin

Il est résolu :

D'ACCEPTER de contribuer financièrement au Comptoir vestimentaire pour un montant de 1 600 \$;

D'APPLIQUER un montant de 1 600 \$ au GL 02-701-90-970-00 (Subventions autres organismes et d'autoriser le paiement).

Adoptée à l'unanimité

354-2025-11

9.5 - Souper de Noël des membres du conseil et des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et les employés municipaux organisent le traditionnel souper de Noël et que cette dépense est prévue au budget;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tiendra le souper des employés le 13 décembre 2025 au Golf Matha, à Saint-Jean-de-Matha;

CONSIDÉRANT QUE cette année, des élections ont eu lieu et que le nouveau conseil souhaite inviter les membres de l'ancien conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un maximum de 46 personnes, accompagnateurs compris;

Suivant la proposition de : Christian Sicard

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'AUTORISER la dépense et le paiement d'environ 4 804,70 \$, plus les taxes applicables, pour le souper, le service et la soirée au Golf Matha aux conditions prévues au contrat;

D'AUTORISER la direction générale à signer le contrat et à autoriser les paiements selon l'entente;

D'APPLIQUER les dépenses au GL 02-110-00-447-00 (loisirs et culture).

Adoptée à l'unanimité

10 - COMMUNICATION

355-2025-11

10.1 - Adoption de la nouvelle politique d'affichage municipale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite revoir et modifier sa politique d'affichage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite bonifier la visibilité de ses partenaires dans le cadre des événements organisés ou soutenus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'affichage municipale doit être modifiée afin de permettre explicitement la diffusion des logos des partenaires lors des activités publiques;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

D'APPROUVER la modification à la politique municipale d'affichage telle que présentée;

D'AUTORISER la mise à jour du document officiel;

D'INSCRIRE la modification à la politique au registre des politiques de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11 - CULTURE

356-2025-11

11.1 - Fond de soutien de la subvention EPRTNT 2025 - 2027 de Tourisme Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est ouvert aux aides financières pour les événements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la subvention EPRTNT 2025-2027 de Tourisme Lanaudière a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs touristiques de la région dans leurs projets de développement, d'innovation et de transition numérique, dans une perspective responsable et durable;

CONSIDÉRANT QUE le Festival des artisans est admissible, compte tenu de ses coûts d'exploitation dépassant 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline a déjà prévu des dépenses de plus de 75 000 \$ à son budget 2026 pour l'organisation du Festival des artisans;

Suivant la proposition de : Nathalie Boutin

Dûment appuyée par : Christian Sicard

Il est résolu :

DE MANDATER Mme Marie-Ève Benson, coordonnatrice à la culture à déposer une demande d'aide financière pour l'édition 2026 du Festival des artisans, dans la catégorie « festivals et événements » dont la portée touche plusieurs régions et contribue au développement du secteur touristique.

Adoptée à l'unanimité

357-2025-11

11.2 - Fête Nationale - Autorisation de signature des contrats d'artistes

ATTENDU QUE la Fête nationale à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare aura lieu le 23 juin 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réserver les artistes suivants pour l'animation de l'événement :

- le groupe Baqqhus; 4 000\$
- le groupe P'tit Moulin; 1 800\$
- le groupe de la relève La Gueule de bois; 900\$

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'AUTORISER la direction générale à signer les contrats nécessaires pour l'embauche des artistes mentionnés ci-dessus dans le cadre de la Fête nationale 2026.

Adoptée à l'unanimité

358-2025-11

11.3 - Programmation des spectacles 2026 - Autorisation de signature des contrats d'artistes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter des spectacles dans La Vieille Chapelle pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QUE les spectacles choisies s'inscrivent dans cette vision;

CONSIDÉRANT QUE les propositions ont été préalablement étudiées par le comité culturel;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réserver les artistes suivants pour l'animation de l'événement :

- Francis Degranpré; 4 000 \$
- Louis-Jean Cormier; 5 500 \$
- Daniel Boucher; 5 000 \$
- Tournée juste pour rire; 2 500 \$

Suivant la proposition de : Mélanie Rondeau

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'AUTORISER la direction générale à signer les contrats nécessaires pour l'embauche des artistes mentionnés ci-dessus dans le cadre de la la programmation des spectacles de la Vieille Chapelle 2026.

Adoptée à l'unanimité

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

359-2025-11

12.1 - Renouvellement adhésion - Fleurons du Québec 2026-2028

CONSIDÉRANT QUE le programme « Fleurons du Québec » a pour objectif de reconnaître les efforts des municipalités visant l'amélioration de leur environnement par l'embellissement horticole et le verdissement des lieux visibles par le public;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce programme contribue à des retombées positives :

- sur le plan social, en favorisant la santé, le bien-être et la fierté des citoyens;
- sur le plan économique, en stimulant le développement de l'industrie horticole et en renforçant l'attractivité du territoire pour les entrepreneurs;
- sur le plan environnemental, en encourageant le verdissement urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà participé au programme et a été évaluée en 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation prévue en 2025 a été reportée à 2026 en raison de travaux sur plusieurs sites municipaux;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Judith Delorme

Il est résolu :

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité au programme des Fleurons du Québec pour la période 2026-2028, pour une durée de trois (3) ans, au coût de 1 589 \$, plus les taxes applicables, imputable au poste budgétaire GL-02-470-00-454-00 (Formation et Congrès - Environnement);

DE MANDATER la direction générale à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER la coordonnatrice à l'environnement à soumettre les documents requis pour l'inscription.

Adoptée à l'unanimité

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 - Aucun point

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Aucun point

15 - PROJETS SPÉCIAUX

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

360-2025-11

16.1 - Avis de motion du projet de règlement 495-2025 -Traitement des élus

Avis de motion est donné par Christian Sicard, conseiller, que lors d'une séance du conseil, sera adopté le règlement 495-2025 - relatif au traitement des élus de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare. Madame Émilie Boisvert, présente le projet de règlement.

17 - RÈGLEMENT

361-2025-11

17.1 - Règlement final 492-2025 ayant pour objet de modifier le règlement de régie interne 150-94

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Christian Sicard

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 492-2025 ayant pour objet de modifier le règlement de régie interne 150-94.

Adoptée à l'unanimité

362-2025-11

17.2 - Règlement final 494-2025 - concernant les modalités de publication des avis publics

Suivant la proposition de : Judith Delorme

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 494-2025 – concernant les modalités de publication des avis publics.

Adoptée à l'unanimité

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

363-2025-11

18.1 - Dépôt - Première déclaration des intérêts pécuniaires

Tel que prévoit l'article 357de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le greffier dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil suivants :

Émilie Boisvert, mairesse
Judith Delorme, conseillère siège #1
Christian Sicard, conseiller siège #2
Mélanie Rondeau, conseillère siège #3
Yanick Langlais, conseiller siège #4
Nathalie Boutin, conseillère siège #5
Pierre Desrochers, conseiller siège #6

Conformément à l'article 360.2 de la LERM, le greffier transmettra au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le relevé qui identifie les membres du conseil ayant déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

364-2025-11

18.2 - Résolution d'appui Montée Radstock

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par la compagnie DERABE représentée par Monsieur Benjamin Denis afin de nommer une rue en voie de développement Montée Radstock;

CONSIDÉRANT QUE cette dénomination nous rappelle un ancien nom qu'a porté une partie de notre territoire municipal actuel;

CONSIDÉRANT QUE cette dénomination répond aux normes et procédures de la commission;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être déposée à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation et doit être appuyée par une résolution du Conseil municipal;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Christian Sicard

Il est résolu :

D'ACCEPTER la demande de la compagnie DERABE,;

DE DEMANDER à la Commission de toponymie d'accepter le nom Montée Radstock.

Adoptée à l'unanimité

365-2025-11

18.3 - Entretien et raccordement routier pour permission de voirie

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Judith Delorme

Il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise la direction générale à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Adoptée à l'unanimité

366-2025-11

18.4 - La 17e édition du Défi Ski Nicoletti pneus & mécanique, présenté par Banque Nationale

CONSIDÉRANT QUE la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière organise un événement hivernal pour améliorer les soins de santé et les services sociaux dans le nord de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a permis d'amasser plus de 1 400 000 \$ depuis sa création en 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds dédiés à la fondation Pier-Luc Morin;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés ont permis d'acquérir des équipements innovants et d'octroyer des services adaptés pour améliorer l'accessibilité aux soins et services de qualité dans la région;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Mélanie Rondeau

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal approuve la participation à l'événement hivernal 2025 de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière;

D'AUTORISER la contribution de 800 \$ pour soutenir l'organisation de

l'événement et d'appliquer la dépense dans le GL 02-701-90-970-00
(Subvention et autres organismes).

Adoptée à l'unanimité

367-2025-11

18.5 - Demande de contribution pour Partenariat pour la 42e édition de l'Opération Nez rouge Joliette-de-Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE Opération nez rouge Joliette-de-Lanaudière a sollicité le soutien financier de la Municipalité pour sa campagne de sensibilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance de soutenir les initiatives visant à promouvoir la sécurité routière et à prévenir la conduite sous l'influence de l'alcool;

Suivant la proposition de : Nathalie Boutin
Dûment appuyée par : Judith Delorme
Il est résolu :

D'ACCEPTER de contribuer financièrement à l'organisme Opération nez rouge Joliette-de-Lanaudière pour un montant de 200 \$;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-701-90-970-00 - Subventions autres organismes et d'autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

368-2025-11

18.6 - Demande de contribution - Soutien à la Croix-Rouge Canadienne pour les sinistrés d'incendies résidentielles

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne a sollicité le soutien financier de la Municipalité afin d'appuyer ses interventions auprès des personnes sinistrées à la suite d'incendies résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance du rôle joué par la Croix-Rouge canadienne pour offrir un refuge sécuritaire, des biens essentiels et un soutien humain aux familles et aux personnes touchées par de telles tragédies;

Suivant la proposition de : Christian Sicard
Dûment appuyée par : Nathalie Boutin
Il est résolu :

D'ACCEPTER de contribuer financière à l'organisme la Croix-Rouge canadienne pour un montant de 100 \$ afin de soutenir ses opérations d'aide aux sinistrés d'incendies résidentiels;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-701-90-970-00 — Subventions autres organismes et d'autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

369-2025-11

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Christian Sicard
Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert
Mairesse

Jean-François Coderre
Directeur général et
greffier-trésorier